



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

Peinture laque de finition en phase aqueuse « CAPACRYL PERFORM LAC VELOURS » Application en 2 couches

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN



Numéro d'enregistrement INIES : 20260148274

Date de publication : 16/02/2026

Version 1.1



Réalisation :

EVEA

11, rue Arthur III – 44200 Nantes

Tél : +33 (0)2 28 07 87 00 – Fax : +33 (0)2 40 71 97 41

www.evea-conseil.com



Cette FDES a été générée avec l'outil Ev-DEC5, développé par EVEA (version 2.3.0).

Elle est identifiée dans l'outil par le numéro de calcul 3191-6 réalisé le 09-02-2026. Sa vérification fait suite à celle d'une FDES de référence intitulée « Peinture intérieure de finition en phase aqueuse « NÉOTOP VELOURS » – application en 2 couches – » vérifiée par DUFOUR Damien en date du 22/07/2025 (n° d'enregistrement INIES 20250745880-FC, valide jusqu'au 31/12/2030)

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de DAW (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme EN 15804+A2 du CEN sert de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2.

Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10⁻⁶ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Information Générale.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et du produit	6
4	Etapes du cycle de vie.....	8
4.1	Etape de production, A1-A3	9
4.2	Etape de construction, A4-A5.....	9
4.3	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	11
4.4	Etape de fin de vie C1-C4 :	12
4.5	Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D	12
5	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	13
6	Résultat de l'analyse du cycle de vie.....	15
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	23
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	24
9	Bibliographie.....	26

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804/CN et le programme INIES.

Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF EN 15804+A2, son complément national NF EN 15804/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi et il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège de DAW.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de DAW.

Contact :

Noémie Follet, Ingénieure R&D

Coordonnées du contact :

noemie.follet@daw.fr

2 INFORMATION GENERALE

1. Nom et adresse du déclarant :

DAW

16 Rue du Capitaine Nêmo, Pôle Jules Verne, F-80440 BOVES, FRANCE

2. Le site du fabricant pour lequel la FDES est représentative :

16 Rue du Capitaine Nêmo, Pôle Jules Verne, F-80440 BOVES, FRANCE

3. Type de FDES :

Individuelle, « du berceau à la tombe », avec module D

4. La référence commerciale/identification du produit :

PERFORM LAC VELOURS

5. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
☐ Vérification interne	☒ Vérification externe
(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :	
Programme de vérification : programme INIES (décembre 2023)	
	
http://www.inies.fr/	
Association HQE	
4, avenue du Recteur Poincaré	
75016 PARIS FRANCE	
Vérificateur ou vérificatrice habilité : DUFOUR Damien	
Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20260148274	
Date de 1ère publication : 16/02/2026	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : 16/02/2026	
Date de fin de validité : 16/02/2031	
a) Règles de définition des catégories de produits	
b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).	

6. Lieu de production :

Région Hauts-de-France

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

1. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) :

Imprimer, protéger et décorer 1m² de support, préparé dans les règles de l'art(*) avec un produit d'impression ou de la peinture laque de finition intérieure / extérieure de type velours en phase aqueuse, appliquée en 2 couches, sur la base d'une durée de vie de référence de 10 ans, comprenant une mise en oeuvre et aucun entretien.

La quantité de produit appliquée relative à cette unité fonctionnelle est de 2.35E-1 kg/m².

Cette quantité est calculée à partir du rendement et de la densité du CAPACRYL PERFORM LAC VELOURS, à savoir un rendement minimum de 12 m²/L pour une couche et une densité de 1.41 kg/L.

(*) Conformément au DTU 59.1.

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

La performance principale de la peinture étudiée est de recouvrir une surface d'1m².

3. Description du produit et de l'emballage :

Le produit est une peinture laque intérieure / extérieure de finition veloutée en phase aqueuse. Il peut être conditionné en 10L en seaux plastiques contenant 70% de recyclés, il est également conditionné en 1 et 2.5L pots en métal. Il est envoyé sur palettes avec intercalaires carton et film PEBD.

4. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Le produit peut être appliqué dans tous bâtiments en intérieur. L'application se fait à la brosse, au rouleau ou au pistolet à peinture (système Airless).

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Indice de brillance BS < 10 sous 60° et environ 20 sous 85° (EN ISO 2813).

Résistance à l'abrasion humide : classe 1.

6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unités	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	2.35E-1
Composition du produit	-	Les produits sont principalement composés de charge, pigment, liant et additifs. La composition et les noms exacts des matières premières de ces produits sont confidentiels.
Emballage de distribution	kg/m ²	Intercalaires carton : 1.25E-4 Film (PEBD) : 4.58E-4 Palette bois : 1.04E-2 Seau métallique : 2.13E-2 Seau plastique (PE) : 0.00E+0
Quantité de produits complémentaires	kg/m ²	Aucun produit complémentaire.
Justification des informations fournies	-	Les informations sont fournies par DAW

7. Déclaration de contenu :

Le nombre de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH présentes dans le produit à plus de 0,1% en masse est de : 0.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Le produit est mis en œuvre en conformité avec le DTU 59.1. Classification AFNOR : Famille I, classe 7b2/6a selon la norme NF T 36-005.

9. Circuits de distribution

BtoB et BtoC

10. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A2)

Paramètre	Unités	Valeur
Durée de vie de référence	Années	10
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	-	Conforme aux normes et réglementations en vigueur pour la catégorie de produit et au cahier des charges du fabricant.
Paramètres théoriques d'application	-	Conforme aux exigences du fabricant (DTU 59.1).
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux est présumée conforme aux recommandations inscrites sur la fiche technique du produit.
Environnement extérieur	-	Non concerné.
Environnement intérieur	-	Le produit est supposé mis en œuvre dans des locaux adaptés à son domaine d'emploi, c'est-à-dire dans une ambiance abritée des intempéries, hors gel, avec un taux d'humidité relative inférieur à 85% et sans agent chimique agressif.
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations de la fiche technique du produit.
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	-
Maintenance	/an	0

11. Contenu en carbone biogénique

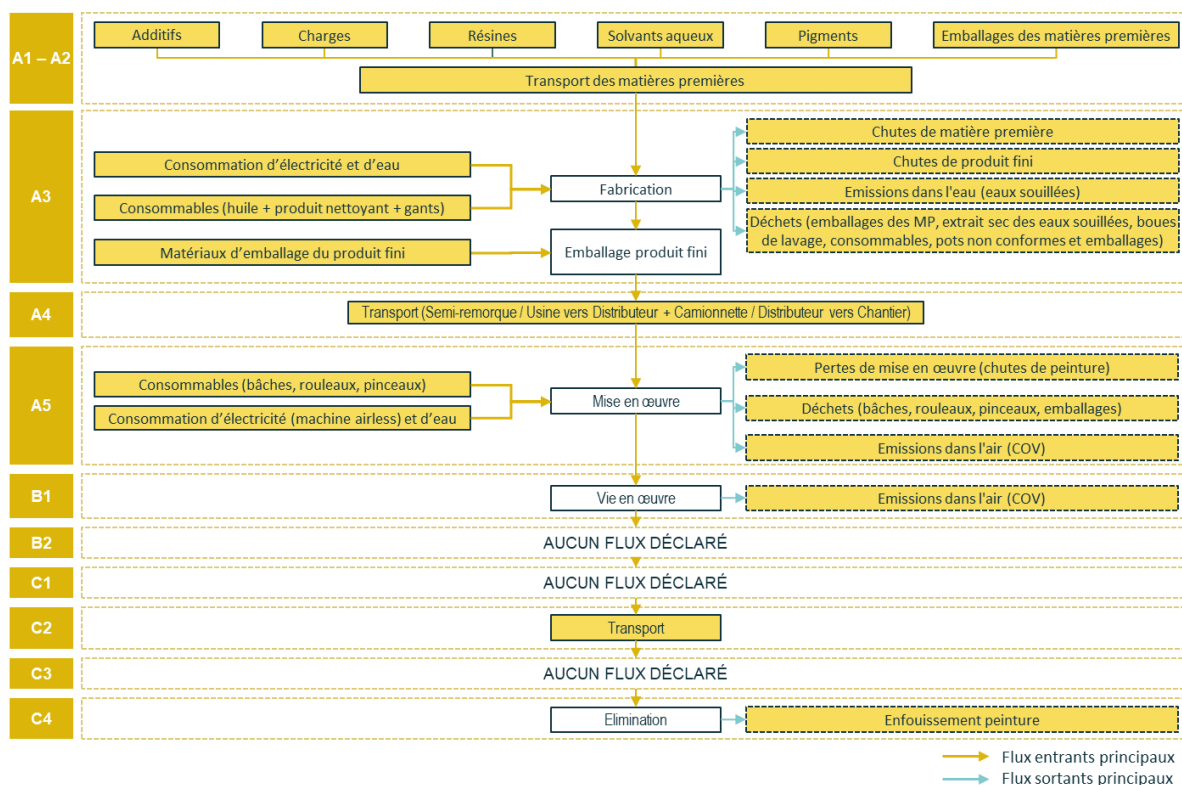
Certains matériaux utilisés sont biosourcés. La captation de CO₂ liée à la photosynthèse lors de la croissance des végétaux à l'origine de ces matériaux est prise en compte en négatif dans les résultats des catégories d'impact de potentiel de réchauffement climatique biogénique et total.

La masse d'atomes de carbone biogénique est déclarée ci-après pour le produit et pour son emballage en sortie d'usine. Elle est obtenue en multipliant les masses de matériaux concernés par leur teneur en carbone biogénique, calculée selon la norme EN 16449.

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	kg C/m ²	0.00E+0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/m ²	5.26E-3

4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DÉCLARÉ)

ÉTAPE DE PRODUCTION	ÉTAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION	ÉTAPE D'UTILISATION								ÉTAPE DE FIN DE VIE				BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME
Produit	Transport	Processus de construction / installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

4.1 Etape de production, A1-A3

Les matières premières sont réceptionnées puis stockées dans l'usine de Boves. Les étapes de fabrication de la peinture sont ensuite la pesée des matières premières, l'empattage (premier mélange) et dispersion des composants, le contrôle de la finesse et complément de matières premières si nécessaire, le contrôle qualité et ajouts de matières premières si nécessaires et la filtration de la peinture. Le conditionnement de la peinture dans son emballage constitue la dernière étape du processus de production.

4.2 Etape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unités	Valeur
Description du scénario	-	La peinture est distribuée selon deux circuits : envoi direct sur chantier en semi-remorque depuis l'usine de Boves ou envoi chez des distributeurs en semi-remorque depuis l'usine de Boves puis acheminement par camionnette du distributeur jusqu'au chantier.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Semi-remorque (16-32 tonnes, EURO6) Camionnette
Distance jusqu'au distributeur (semi-remorque)	km	405.5
Distance jusqu'au chantier (camionnette)	km	30
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% de charge ; % de retours à vide	Semi-remorque : 37% de charge, 17% de retour à vide Camionnette : 20% de charge, 17% de retour à vide
Masse volumique en vrac du produit transporté	kg/m ³	1604
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	-	<1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unités	Valeur
Description du scénario	-	La peinture peut être appliquée au rouleau, à la brosse et avec un pistolet à peinture de type Airless. Les quantités de consommables utilisés sont basées sur le scénario générique du SIPEV. Un taux de chutes de 2% correspondant aux fonds de bidons, au produit resté dans le matériel d'application et aux pertes d'application a été pris en compte, il est basé sur le scénario générique du SIPEV. Les chutes de mise en œuvre et les consommables souillés sont considérés comme des déchets dangereux éliminés par incinération. Les déchets d'emballages sont considérés éliminés (enfouissement ou incinération) et/ou recyclés selon les matériaux. L'hypothèse est faite d'un transport de 50km pour les déchets enfouis/incinérés/recyclés et de 300km pour les déchets dangereux, en accord avec le scénario de transport du complément national de la norme EN15804+A2. Il est considéré que 90% du contenu en équivalent COV du produit est émis lors de son application.
Part de mise en œuvre avec machine Airless	-	0.02
Part de mise en œuvre au rouleau	-	0.78
Part de mise en œuvre à la brosse	-	0.2
Intrants auxiliaires pour l'installation :		
- Bâches de protection	kg/m²	1.50E-3
- Rouleaux		1.81E-3
- Brosses		0.2
Consommation d'eau	L/ m²	7.42E-2
Utilisation d'autres ressources		non
Consommation d'électricité	kg/m²	2.63E-5
Déchets d'emballages :		
- Palette en bois	kg/m²	1.04E-2
- Seaux métal		2.13E-2
- Seaux plastique		0.00E+0
- Carton		1.25E-4
- Film PEBD		4.58E-4
Pourcentage de pertes de mise en œuvre	%	0.02
Déchets de mise en œuvre :		
- Bâches de protection	kg/m²	1.50E-3
- Rouleaux		1.81E-3
- Brosses		1.81E-3
Emissions de COV	kg/m²	1.20E-2

4.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Il est considéré que 10% du contenu en équivalent COV du produit est émis pendant la vie en œuvre.
Emissions de COV	kg/m²	1.33E-3

B2 Maintenance :

Aucune maintenance prévue sur la DVR.

B3 Réparation :

Aucune réparation prévue sur la DVR.

B4 Remplacement :

Aucun remplacement prévu sur la DVR.

B5 Réhabilitation :

Aucune réhabilitation prévue sur la DVR.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Les produits ne consomment pas d'énergie ou d'eau sur la DVR.

4.4 Etape de fin de vie C1-C4 :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Le scénario de fin de vie considéré est une dépose du produit avec le support puis un transport du produit par camion jusqu'au site d'enfouissement des déchets. Une distance de 50 km forfaitaire est considérée, en accord avec le scénario de transport du complément national de la norme EN15804+A2 pour les déchets non dangereux. Uniquement la masse sèche de peinture est considérée comme enfouie.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	50
Quantité collectée séparément	kg/m ²	0
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	1.41E-1
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	0
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	0
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ²	0
Quantité de produit éliminé	kg/m ²	1.41E-1
Quantité de carbone biogénique résiduel émis	kg C/m ²	0.00E+0

4.5 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Matières/matériaux valorisés entrants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières/matériaux/ économisés	Quantités associées kg/m²	
			Entrantes	Sortantes
Emballage palette bois	Reconditionnement de la palette en fin de vie	Production de la matière vierge	7.24E-4	4.38E-3
Emballage palette bois	Recyclage de la matière en fin de vie		7.29E-4	
Emballage seaux PE			0.00E+0	0.00E+0
Emballage film PEBD			0.00E+0	9.81E-5
Emballage seaux métallique			4.91E-3	0.00E+0
Emballage carton			9.17E-5	1.02E-4

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Charges au-delà des frontières du système	Energies économisées	Quantités associées (MJ/m ²)
Emballage PE	Incineration de la matière en fin de vie	Production de chaleur en France	0.00E+0
		Production d'électricité en France	0.00E+0
Emballage palette bois	Incineration de la matière en fin de vie	Production de chaleur en France	1.13E-2
		Production d'électricité en France	5.62E-3

5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Règle de coupure	La règle de coupure utilisée en cas de données d'entrée insuffisantes ou manquantes pour un processus élémentaire est celle définie par la norme NF EN 15804+A2, elle permet d'exclure des frontières du système : - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure : - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement (ou infrastructures) et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure ou égale à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés Les infrastructures présentes dans les données secondaires ecoinvent utilisées ont été incluses. Les processus élémentaires suivants ont toutefois été exclus en respectant la règle de coupure : - Module A5 : fabrication et fin de vie du pistolet à peinture « Airless »¹, - Module D : potentiel de valorisation des déchets d'emballage en carton et de film PEBD²
Allocations	Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées : - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. Les données secondaires ecoinvent utilisées sont basées en grande partie, mais pas exclusivement, sur des affectations économiques. Conformément au programme INIES, aucune affectation de contenu recyclé ou biosourcé n'a été réalisée selon les principes de type « mass balance credits » ou « Book and Claim » tels que définis dans la norme ISO 22095. Aucune autre affectation spécifique n'a été réalisée.

¹ Cet appareil peut être utilisé pour mettre en œuvre à minima plusieurs milliers de m², ce qui représente nécessairement moins de 1% de la masse et de l'énergie mobilisée pour mettre en œuvre 1m² de peinture.

² Ces flux sont négligés car la masse de ces emballages représente moins de 1% de la masse de la peinture.

Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires et secondaires

Les données primaires ont été collectées par DAW sur ses installations localisées en France, sur l'année 2023.

Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données Ecoinvent en version 3.10 (cut-off) de juillet 2024 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.

Quelques matières premières ont été modélisées selon les ICV issus des EPD :

- Dry ground calcium carbonate (GCC-Dry) Fine - Sector EPD
- Dry ground calcium carbonate (GCC-Dry) UltraFine - Sector EPD
- Dry ground calcium carbonate (GCC-Dry) Coarse - Sector EPD

Logiciels utilisés :



SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (version 9.1).



Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.

Variabilité des résultats

Cette FDES est valable pour un produit unique fabriqué sur un seul site, à cet égard il n'y a aucune variabilité à étudier.

6 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne³.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2
Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.		
Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.		

³ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Impacts environnementaux	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total kg CO ₂ eq/UF	1.18E+0	3.71E-2	8.20E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.34E-3	0.00E+0	1.52E-2	5.44E-3
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	1.19E+0	3.70E-2	6.61E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.34E-3	0.00E+0	1.34E-2	5.40E-3
Changement climatique - biogénique kg CO ₂ eq/UF	-1.79E-2	1.12E-5	1.58E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.43E-7	0.00E+0	1.86E-3	4.47E-5
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	2.77E-3	1.51E-5	6.49E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.46E-7	0.00E+0	8.24E-7	-3.90E-6
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	2.33E-8	7.30E-10	9.99E-10	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.66E-11	0.00E+0	4.54E-11	-5.22E-11
Acidification mole de H ⁺ eq/UF	6.11E-3	1.18E-4	1.88E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.79E-6	0.00E+0	1.06E-5	2.53E-5
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	6.89E-5	3.64E-7	1.91E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.05E-8	0.00E+0	1.72E-8	2.67E-7
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	1.23E-3	3.45E-5	4.20E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	6.53E-7	0.00E+0	4.06E-6	4.98E-6
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	1.32E-2	3.84E-4	4.09E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	7.23E-6	0.00E+0	4.45E-5	5.96E-5
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	5.43E-3	1.81E-4	1.22E-2	1.33E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.64E-6	0.00E+0	1.90E-5	1.54E-5
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	1.71E-5	2.04E-7	4.30E-7	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.47E-9	0.00E+0	3.23E-9	7.31E-8
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	1.72E+1	5.21E-1	7.65E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.88E-2	0.00E+0	3.45E-2	1.65E-2
Besoin en eau	3.54E-1	2.44E-3	1.69E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	7.93E-5	0.00E+0	1.49E-3	5.01E-4

Impacts environnementaux	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	7.24E-8	3.16E-9	2.27E-9	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	9.82E-11	0.00E+0	2.42E-10	4.02E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	2.20E-2	3.46E-4	8.65E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	8.69E-6	0.00E+0	1.51E-5	-2.63E-4
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	2.39E+1	1.34E-1	6.66E-1	1.15E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.13E-3	0.00E+0	1.70E-2	6.14E-1
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	1.78E-8	2.43E-10	4.65E-10	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	9.51E-12	0.00E+0	9.52E-12	2.33E-9
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	5.31E-8	3.25E-10	1.98E-9	8.29E-11	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.18E-11	0.00E+0	4.70E-10	5.51E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	8.91E+0	2.70E-1	2.69E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.14E-2	0.00E+0	8.13E-2	-3.90E-1

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	9.82E-1	1.24E-2	8.45E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.24E-4	0.00E+0	5.40E-4	-5.34E-2
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1.78E-1	0.00E+0	-1.08E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	-9.40E-2
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1.16E+0	1.24E-2	-2.36E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.24E-4	0.00E+0	5.40E-4	-1.47E-1
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1.52E+1	5.20E-1	7.35E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.88E-2	0.00E+0	3.45E-2	1.59E-2
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	2.03E+0	0.00E+0	2.65E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1.72E+1	5.20E-1	7.62E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.88E-2	0.00E+0	3.45E-2	1.59E-2
Utilisation de matière secondaire kg/UF	3.41E-3	0.00E+0	6.82E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	9.24E-3	8.34E-5	3.87E-4	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.61E-6	0.00E+0	3.57E-5	1.77E-6

Catégorie de déchets	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1.65E-3	0.00E+0	1.45E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.76E-7	0.00E+0	1.22E-6	1.41E-5
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	3.43E+0	2.90E-2	7.78E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.11E-3	0.00E+0	1.42E-1	1.08E-2
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	1.69E-5	2.55E-7	6.72E-7	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	6.07E-9	0.00E+0	1.06E-8	-3.13E-7

Flux sortants	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	1.62E-3	0.00E+0	4.41E-3	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.53E-3
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	7.07E-3	0.00E+0	1.12E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	2.56E-4
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	1.09E-2	0.00E+0	1.99E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.47E-3
Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	7.00E-2	0.00E+0	4.00E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	3.10E-3
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0

Catégorie d'impact / flux	Unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	1.18E+0	1.19E-1	0.00E+0	1.66E-2	1.32E+0	5.44E-3
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	1.19E+0	1.03E-1	0.00E+0	1.47E-2	1.31E+0	5.40E-3
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-1.79E-2	1.59E-2	0.00E+0	1.86E-3	-1.86E-4	4.47E-5
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	2.77E-3	8.00E-5	0.00E+0	1.27E-6	2.85E-3	-3.90E-6
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	2.33E-8	1.73E-9	0.00E+0	7.20E-11	2.51E-8	-5.22E-11
Acidification	mole de H+ eq/UF	6.11E-3	3.06E-4	0.00E+0	1.34E-5	6.43E-3	2.53E-5
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	6.89E-5	2.27E-6	0.00E+0	2.77E-8	7.12E-5	2.67E-7
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	1.23E-3	7.65E-5	0.00E+0	4.71E-6	1.31E-3	4.98E-6
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	1.32E-2	7.93E-4	0.00E+0	5.17E-5	1.41E-2	5.96E-5
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	5.43E-3	1.24E-2	1.33E-3	2.36E-5	1.92E-2	1.54E-5
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	1.71E-5	6.34E-7	0.00E+0	7.70E-9	1.77E-5	7.31E-8
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	1.72E+1	1.29E+0	0.00E+0	5.33E-2	1.85E+1	1.65E-2
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	3.54E-1	1.93E-2	0.00E+0	1.57E-3	3.75E-1	5.01E-4
Emissions de particules fines	Indice de maladies/UF	7.24E-8	5.42E-9	0.00E+0	3.40E-10	7.81E-8	4.02E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	2.20E-2	1.21E-3	0.00E+0	2.38E-5	2.32E-2	-2.63E-4
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	2.39E+1	8.00E-1	1.15E-2	2.21E-2	2.47E+1	6.14E-1
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	1.78E-8	7.08E-10	0.00E+0	1.90E-11	1.85E-8	2.33E-9
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	5.31E-8	2.31E-9	8.29E-11	4.81E-10	5.59E-8	5.51E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	8.91E+0	5.39E-1	0.00E+0	9.27E-2	9.54E+0	-3.90E-1
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	9.82E-1	9.69E-2	0.00E+0	8.63E-4	1.08E+0	-5.34E-2
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	1.78E-1	-1.08E-1	0.00E+0	0.00E+0	7.00E-2	-9.40E-2
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	1.16E+0	-1.12E-2	0.00E+0	8.63E-4	1.15E+0	-1.47E-1
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1.52E+1	1.26E+0	0.00E+0	5.33E-2	1.65E+1	1.59E-2
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	2.03E+0	2.65E-2	0.00E+0	0.00E+0	2.06E+0	0.00E+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	1.72E+1	1.28E+0	0.00E+0	5.33E-2	1.86E+1	1.59E-2
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	3.41E-3	6.82E-5	0.00E+0	0.00E+0	3.48E-3	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation nette d'eau douce	m³/UF	9.24E-3	4.71E-4	0.00E+0	3.83E-5	9.75E-3	1.77E-6
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1.65E-3	1.45E-2	0.00E+0	1.80E-6	1.61E-2	1.41E-5
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	3.43E+0	1.07E-1	0.00E+0	1.43E-1	3.68E+0	1.08E-2
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1.69E-5	9.27E-7	0.00E+0	1.66E-8	1.79E-5	-3.13E-7
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	1.62E-3	4.41E-3	0.00E+0	0.00E+0	6.03E-3	1.53E-3
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	7.07E-3	1.12E-2	0.00E+0	0.00E+0	1.82E-2	2.56E-4
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie Electrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	1.09E-2	1.99E-2	0.00E+0	0.00E+0	3.08E-2	1.47E-3
Energie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	7.00E-2	4.00E-2	0.00E+0	0.00E+0	1.10E-1	3.10E-3
Energie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou n° du rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1 2}	Emissions de COV et de formaldéhyde	Etiquetage des émissions en polluants volatils : A+ La classe d'émission retenue pour cette FDES est A+	Les essais répondent aux exigences de la série de normes ISO 16000 ou tout autre scénario relevant du Décret 2011-321.
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Aucun essai n'a été réalisé	Les matériaux utilisés ne sont pas connus pour être concernés par la croissance de micro-organismes.
	Emissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai n'a été réalisé	Le produit n'est pas concerné par l'obligation de caractérisation radiologique au sens du décret 2018-434 du 4 juin 2018
	Emissions de fibres et de particules	Aucun essai n'a été réalisé	Aucune émission de fibres ou de particules lors de l'installation et de l'usage du produit.
Émission dans le sol et l'eau ^{1 2}	Emissions dans l'eau	Non applicable.	Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.
	Emissions dans le sol	Non applicable.	Sans objet car ce produit n'est pas en contact avec le sol.

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, 2009)

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

La peinture contribue au confort visuel, cependant aucun essai n'a été réalisé. Le produit est de classe 1 de résistance à l'abrasion humide (lessivable) selon la norme NF EN 13-300. Le degré de brillance répond quant à lui aux exigences de la norme EN ISO 2813.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif.

9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Produit certifié BREEAM

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.